

# Pour plus de droits, amendement de la loi sur la protection du consommateur

# LE JOUR

## D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4391 - Ven. 2 - Sam. 3 février 2018 - Prix : 10 DA

### Affaire du kidnapping du bébé Laïth Kaoua

## La réclusion à perpétuité à l'encontre des trois accusés

Perception des amendes et frais de justice

# Vers le lancement du système de recouvrement à distance

### Après la surévaluation, la correction inévitable

Par Mohamed Habili

**D**ans son premier discours sur l'état de l'Union, Donald Trump, sous les acclamations quasi ininterrompues des républicains, auxquelles répondaient dans un contraste saisissant les mines d'enterrement des démocrates, n'a pas eu de scrupule à s'attribuer les mérites des relatifs bons résultats enregistrés ces dernières années par l'économie américaine. Il n'est pas sûr qu'un autre que lui en aurait laissé pour son prédécesseur ; mais enfin, lui a tout rapporté à sa personne, alors même que les mesures qui lui sont imputables, en premier lieu la forte baisse des impôts en faveur des entreprises, n'ont pas encore pu produire leurs effets, leur mise en œuvre étant récente. Ainsi n'a-t-il fait aucune mention de la politique monétaire expansionniste, dans son double volet conventionnel et non-conventionnel, que mène la banque centrale, la Fed, depuis maintenant une décennie. Pas une fois non plus il n'a employé le mot de crise, que sans doute il aurait été obligé de prononcer s'il avait associé la Fed à ces réussites présentées par lui comme exceptionnelles. Il est vrai que son prédécesseur a lui-même annoncé dès 2012, c'est-à-dire au mépris de la vraisemblance, la fin de la crise. Ce n'est qu'à la fin de 2017 que les autorités monétaires américaines ont en fait annoncé l'arrêt du dispositif par lequel elles ont maintenu sous perfusion l'économie une décennie entière, au prix d'un quadruplement du bilan de la banque centrale.

Suite en page 3

## Grève illimitée du Cnapeste

# Ministère et syndicats dénoncent les grévistes



Le ministère de l'Education a annoncé que toutes les revendications des syndicats relevant de sa compétence ont été satisfaites depuis des années, soulignant que dès que le Cnapeste a déposé un préavis de grève nationale ouverte, son bureau national a été convoqué à une réunion pour débattre des revendications. De leur côté, les partenaires sociaux signataires de la Charte d'éthique du secteur de l'Education ont indiqué que la grève du Cnapeste était «injustifiée». Lire page 3

Abdelmoumen Ould Kaddour, P-DG de Sonatrach :

## «La major américaine ExxonMobil veut s'implanter en Algérie»

Le spectacle de danse chorégraphique

## «L'épopée de Tinhinen, la reine du désert» présenté à Alger

En débat à l'Assemblée populaire nationale

# Pour plus de droits, amendement de la loi sur la protection du consommateur

■ Désormais, un consommateur aura le droit d'annuler l'achat d'un produit ou d'un bien même après sa livraison et récupérer son prix. Les délais de rétractation et les listes des produits concernés par cette mesure devraient être arrêtés par voie réglementaire, en cas d'adoption de la loi sur la protection du consommateur et à la répression des fraudes, actuellement en débat à l'Assemblée populaire nationale (APN).

Par Louiza Ait Ramdane

Le directeur exécutif de la Fédération algérienne des consommateurs (FAC), Mohamed Toumi, a salué l'introduction du «droit de rétractation» au profit des citoyens dans l'article 19 du projet d'amendement de la loi relative à la protection du consommateur et à la répression des fraudes, actuellement en débat à l'Assemblée populaire nationale (APN). Le droit de rétractation ne concerne pas uniquement les produits comprenant des anomalies, ces derniers étant pris en charge dans le cadre du droit de garantie, mais consacre plus tôt le droit du citoyen à annuler l'acquisition d'un produit. En marge de son intervention devant les membres de la Commission des affaires économiques, de l'industrie, du commerce et de la planification de l'APN, dans le cadre de l'examen de ce projet, M. Toumi a indiqué que l'introduction du droit de rétractation au profit du citoyen prévu par l'article 19 du texte de loi est une nouvelle culture qui sera adoptée par les Algériens, relevant que cette mesure est appliquée dans les autres pays ainsi que par certains commerçants algériens. L'article 19 du projet de loi, en cours d'examen, stipule que tout produit offert au consommateur ne doit pas nuire à son intérêt matériel et ne doit pas lui causer un préjudice moral, et que le consommateur bénéficie, dans le cadre des opérations de vente, d'un droit de rétractation sans paiement de frais supplémentaires. Le délai de rétractation et la liste des produits concernés sont arrêtés par voie



réglementaire. Le droit de rétractation est le droit d'un consommateur d'annuler l'achat d'un produit ou d'un bien même après sa livraison, et impose par

là même au commerçant ou au vendeur de récupérer le produit et restituer son prix au consommateur. M. Toumi a appelé au cours de son intervention à la

nécessité d'introduire, dans la loi en cours d'examen, les délais de rétractation qui fixent la durée au cours de laquelle le consommateur pourra rendre le bien ou le

produit après sa livraison. Il a proposé une durée de 15 jours à compter de l'achat du produit afin de permettre au consommateur de tester son efficacité et de le rendre, ajoutant que cette période garantit aux personnes résidant loin du lieu de l'achat de revenir et de rendre le produit. Au cas où les commerçants refusent de rembourser le consommateur, ajoute M. Toumi, l'adoption de cette loi permettra à ce dernier de saisir les associations de protection des consommateurs et les inspections du commerce au niveau des wilayas, à condition d'introduire la facture d'achat, ou d'appeler le numéro du ministère de Commerce 10-20 depuis le téléphone fixe ou 3000 via le mobile. Se félicitant de cette procédure, les députés ont proposé d'inclure dans la loi en débat, une définition détaillée du droit de rétractation afin d'éviter toute équivoque lors de son application. **L. A. R.**

Le secteur peine à sortir de la logique de régression

## Bientôt une nouvelle loi pour relancer le tourisme

Le tourisme constitue la force de frappe de la stratégie globale du gouvernement visant à remettre en selle la destination Algérie. Il constitue une ressource alternative aux hydrocarbures en tant que ressource épuisable. Mais ce secteur est actuellement en crise, et ce, en dépit de la grande diversité du territoire algérien qui permet d'établir des zones d'expansion touristique dans pratiquement toutes les régions. Conscients de cet état de fait, les pouvoirs publics espèrent renverser la tendance dans les prochaines années. Pour ce faire, le ministre du Tourisme

Hacène Mermouri a annoncé jeudi à Alger, l'installation d'un groupe de travail au niveau de son département pour actualiser les réglementations et les lois juridiques et les adapter aux exigences actuelles du secteur. Le ministre qui répondait aux questions de deux membres du Conseil de la nation sur le développement touristique dans la wilaya de Boumerdès, a précisé qu'«un groupe de travail a été installé en vue de revoir les réglementations et les lois juridiques régissant le secteur pour les adapter aux exigences actuelles du tourisme et parvenir à la

décentralisation de la gestion en accordant plus de prérogatives aux walis et responsables locaux pour une bonne prise en charge des projets d'investissement». Il a évoqué, dans ce cadre, «la stratégie nationale de relance du secteur mise en place pour la concrétisation du Plan d'orientation d'aménagement touristique 2030 et qui repose essentiellement sur le développement de l'investissement à travers l'assiette foncière qui doit être assurée dans toutes les régions du pays. Il a, à ce titre, fait état de 225 zones d'expansion touristique (ZET) avec une superficie globale

le dépassant les 56 000 ha destinées à accueillir des projets touristiques capables de répondre aux besoins des touristes de l'intérieur et de l'extérieur du pays». «184 études pour l'aménagement des zones d'expansion touristique (ZET) ont été déposées, dont 74 études ont été réalisées, 40 études ont été validées et 34 autres en cours de validation», a indiqué le ministre. Dans le cadre du droit de concession à l'intérieur de la ZET, M. Mermouri a rappelé qu'environ 125 investisseurs ont bénéficié d'une assiette foncière à l'intérieur de ces zones, d'une superficie globale d'environ 312 ha pour la réalisation de projets touristiques qui devront compter 26 000 nouveaux lits». M. Mermouri a évoqué «l'attractivité touristique remarquable dont jouit la wilaya de Boumerdès qui dispose de 11 zones d'extension touristique d'une superficie globale de 4800 hectares». «Jusqu'à présent, 5 études d'aménagement touristique de ces zones ont été réalisées, dont deux approuvées», a-t-il souligné. Qualifiant ces études de «très importantes pour atteindre l'exploitation idoine et rationnelle du foncier», le ministre a relevé l'importance d'assouplir les procédures de concrétisation des projets touristiques pour redynamiser le secteur. Il a ajouté que des conventions ont été conclues avec 11 établissements bancaires et financiers en vue de faciliter l'obtention des crédits au profit des investisseurs. **Meriem Benchaoua**

Abdelmoumen Ould Kaddour, P-DG de Sonatrach :

## «La major américaine ExxonMobil veut s'implanter en Algérie»

La major américaine, ExxonMobil, première compagnie pétrolière mondiale, envisage de s'implanter en Algérie et de développer des projets en commun avec Sonatrach, a annoncé le P-DG du groupe pétro-gazier algérien, Abdelmoumen Ould Kaddour. Dans un entretien accordé à l'APS au terme de sa visite de trois jours à Houston, le patron de Sonatrach a fait savoir qu'ExxonMobil était «extrêmement intéressée» par l'investissement en Algérie. Ould Kaddour, qui venait de participer au deuxième forum algéro-américain sur l'énergie, a qualifié ses multiples rencontres avec des dirigeants de compagnies pétrolières américaines, notamment

ExxonMobil et Anadarko, de «positives». Ainsi, la major américaine et Sonatrach se sont donné rendez-vous fin mars prochain pour approfondir les discussions sur cette implantation. Pour sa part, le groupe Anadarko, présent en Algérie depuis plusieurs années, a émis le souhait d'augmenter ses investissements dans le pays. Le premier producteur de brut en Algérie parmi les partenaires de Sonatrach est en quête de nouvelles opportunités, selon Ould Kaddour. Ces intentions d'investissements marquent un regain d'intérêt pour le domaine minier algérien qui a souffert ces dernières années d'un problème d'attractivité et dont les conséquences étaient apparentes

dans les maigres résultats des appels d'offres pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures lancés par le secteur de l'énergie depuis 2008. Interrogé sur ce manque d'attractivité et la baisse des investissements des compagnies pétrolières américaines en Algérie, le patron de Sonatrach a expliqué que deux principaux facteurs étaient à l'origine de ce recul. D'abord, la chute des prix du baril qui a contraint les compagnies pétrolières à réduire massivement leurs dépenses d'investissement notamment dans l'exploration, et l'Algérie, à l'instar des autres pays pétroliers, n'a pas échappé aux retombées de cette tendance baissière, expliquera le P-DG de

Sonatrach. Puis, ajoutera-t-il, l'actuelle loi sur les hydrocarbures qui est peu attractive et dont la révision de ce dispositif devrait aider à relancer l'investissement dans ce secteur stratégique qui génère l'essentiel des recettes du pays. Et de souligner au passage qu'en moins d'une année, Sonatrach est parvenue à régler une dizaine de litiges avec des partenaires étrangers, renforçant la valorisation du groupe à l'international. Par ailleurs, le groupe devrait relancer son déploiement à l'international, notamment au Niger et en Irak pour lequel un axe de développement est prévu dans la stratégie de Sonatrach à l'horizon 2030, a rappelé le P-DG. **Linda N./APS**

Grève illimitée du Cnapeste

# Ministère et syndicats dénoncent les grévistes

■ Le ministère de l'Éducation a annoncé que toutes les revendications des syndicats relevant de sa compétence ont été satisfaites depuis des années, soulignant que dès que le Cnapeste a déposé un préavis de grève nationale ouverte, son bureau national a été convoqué à une réunion pour débattre des revendications. De leur côté, les partenaires sociaux signataires de la Charte d'éthique du secteur de l'Éducation ont indiqué que la grève du Cnapeste était «injustifiée».

Par Thinhinene Khouchi

Le ministère de l'Éducation nationale ainsi que les partenaires sociaux signataires de la Charte d'éthique du secteur de l'Éducation ont qualifié l'appel du Cnapeste à un débrayage national illimité d'injustifié. En effet, le ministère de l'Éducation a, dans un communiqué, annoncé que toutes les revendications des syndicats relevant de sa compétence ont été satisfaites depuis des années, soulignant que dès que le Cnapeste a déposé un préavis de grève nationale ouverte, son bureau national a été convoqué à une réunion pour débattre des revendications. De leur côté, sanctionnant leur rencontre mercredi avec la ministre de l'Éducation nationale, Nouria Benghebrat, les partenaires sociaux signataires de la Charte d'éthique, dans un communiqué, ont salué «le sens national de la communauté éducative et son souci de préserver la stabilité du secteur», estimant que la grève déclenchée par le Cnapeste est «injustifiée et donne une image négative du mouvement syndical devant l'opinion publique». Concernant la grève en question, les signataires ont souligné que «de tels agissements perturbent le travail des commissions nationales à pied d'œuvre dans le secteur de



l'Éducation, notamment celle du statut particulier et des œuvres sociales et les commissions conjointes avec le ministère de l'Éducation nationale». Pour les partenaires sociaux signataires de la Charte d'éthique qui ont été reçus à leur demande, ces commissions «servent efficacement les intérêts des personnels et travailleurs du secteur et améliorent leur situation». Ils ont rappelé que la ministre de l'Éducation nationale «a assuré que les portes du dialogue sont toujours ouvertes» et «s'est engagée à prendre en charge leurs revendications qui ne sont pas en

contradiction avec les lois de la République». Expriment leurs craintes quant aux «retombées de cette action sur les candidats aux examens de fin d'année», les partenaires sociaux ont rappelé la Charte d'éthique du secteur de l'Éducation nationale qui énonce dans ses principes généraux que l'exercice du métier d'enseignant «ne peut se réduire à la transmission didactique des connaissances, mais il comporte aussi une dimension éthique qui suppose que le maître soit pour l'élève un modèle en matière d'équité, de générosité, de citoyenneté et de

savoir-vivre». Les signataires du communiqué se sont félicités enfin du calme et de la stabilité qui règnent dans le secteur depuis 2014, et de la poursuite de l'action commune et de la coordination permanente pour la réussite de l'année scolaire 2017-2018 dans l'intérêt des élèves. Pour rappel, la Charte d'éthique du secteur de l'Éducation nationale a été signée le 29 novembre 2015 par des syndicats relevant du secteur de l'Éducation nationale. Il s'agit de l'Union nationale des personnels de l'éducation et de la formation (Unpef), le Syndicat national des travailleurs de l'éducation et de la formation (Satef), la Fédération nationale des travailleurs de l'éducation (Fnte), l'Union nationale des personnels de l'éducation (Unpe) affiliée à l'Ugta, le Syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (Snapest), le Syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement primaire (Snapep), le Syndicat national des corps communs et ouvriers professionnels de l'éducation nationale (Snccopen), et le Syndicat national des travailleurs de l'éducation (Snte). Pour rappel, Benghebrat a annoncé l'envoi cette semaine à Béjaïa d'une commission d'enquête pour tenter de désamorcer la crise.

T. K.

Perception des amendes et frais de justice

## Vers le lancement du système de recouvrement à distance

En prolongement de la mise en service d'une application informatique de recouvrement des amendes de justice annoncée dimanche dernier par le ministre de la Justice, Tayeb Louh, un système de recouvrement à distance est actuellement en cours d'élaboration, permettant aux justiciables de s'acquitter de leurs amendes, frais de justice et autres pénalités.

A ce titre, Zerroula Killani, juge et directeur de la perspective et de l'organisation à la direction générale de la modernisation du ministère de la Justice, intervenant mercredi dernier sur la 3<sup>e</sup> Chaîne de la Télévision algérienne a fait part du lancement prochain de l'opération recouvrement des amendes de justice à distance. Ainsi, sans donner de date précise quant au lancement de l'opération de recouvrement à distance, il dira cependant que techniquement ce procédé est prêt à l'emploi. Sa mise en service officielle demeure une question de coordination avec l'administration postale. Précisant, à ce

propos, que les données et identités concernant les citoyens redevables d'amendes de justice sont enregistrées dans la base de données du secteur. De plus, le magistrat est revenu sur le recouvrement du montant colossal de plus 7 000 milliards de DA, dévoilé par le premier responsable du secteur dimanche dernier lors de l'inauguration du tribunal de Laghouat. Un montant démesuré soustrait aux caisses du Trésor public que le juge Killani, rappelant que «jusqu'à là, la mission de perception de ces amendes judiciaires était du ressort de l'administration fiscale relevant du ministère des Finances», expliquera entre autres du fait «des lourdeurs bureaucratiques et l'absence de moyens rapides facilitant aux justiciables de s'acquitter de leurs redevances». Pour ce faire, poursuivra le magistrat, des mesures ont été prises par le département de la Justice, parmi elles la promulgation d'un décret exécutif en mars dernier définissant les modalités de recouvrement effi-

caces de ces créances, qui bien souvent sont anciennes d'une dizaine d'années au moins, au niveau des cours et tribunaux de justice. Aussi, poursuivra-t-il, un compte spécial a été ouvert au niveau du Trésor public où seront désormais automatiquement versés les montants des amendes judiciaires grâce justement à la mise en place de ce système de recouvrement. Lequel système, relèvera-t-il, a nécessité la formation d'agents comptables judiciaires au niveau des cours et tribunaux du pays à même d'effectuer ces opérations de recouvrement. Ainsi, expliquant que ce nouveau procédé est actuellement en vigueur, il dira que dans le cadre de la poursuite du processus de la modernisation du secteur, une application informatique contenant les informations afférentes à l'ensemble des peines pécuniaires judiciaires prononcées a été confectionnée par les éléments de la direction générale de la modernisation du département de Tayeb Louh, mise en place dans l'ensemble

des instances judiciaires du pays et reliée à une base de données centralisée, permettant aux justiciables concernés de s'acquitter de leurs redevances en un laps de temps au niveau des cours de justice et des tribunaux. Bien mieux, en collaboration avec l'administration postière, l'acquittement de ces montants peut également s'effectuer au niveau des bureaux de poste, soulignera le magistrat. Dans ce contexte, outre «la possibilité de profiter d'un échelonnement pour les montants importants», le juge Killani soulignera que «les citoyens qui se seront présentés durant le mois à la réception de leurs convocations bénéficieront d'une réduction de 10% de leurs redevances». Néanmoins, «des mesures légales seront prévues en direction des citoyens qui refuseraient de payer leurs redevances», soulignera-t-il.

A noter que le département de la justice est l'un des secteurs leaders en matière d'introduction des dernières technologies de la communication et de l'informa-

## LA QUESTION DU JOUR

### Après la surévaluation, la correction inévitable

Suite de la page une

Encore se sont-elles réservées le droit de le remettre en place s'il s'avérait par la suite que la crise n'était pas complètement dépassée. On chercherait en vain dans le discours de Trump ne serait-ce qu'une allusion à l'incertitude que nourrissent à peu près tout ce que les États-Unis comptent d'économistes écoutés, bien qu'ils s'accordent en général pour dire que la reprise est à la fois réelle et solide. En toute rigueur, ils devraient attendre de voir la suite des événements après l'arrêt d'un plan de stimulation sans précédent tant par son ampleur que par sa durée avant de proclamer la sortie de crise. Cette règle de probité intellectuelle aurait dû au moins être suivie par ceux d'entre eux qui ne sont pas, ou qui ne sont plus aux responsabilités. Le sera-t-elle par Janet Yellen, maintenant qu'elle-même n'est plus à la tête de la Fed ? Cela est d'autant moins sûr qu'elle est saluée comme celle qui aura remis daplomb l'économie, après que d'autres, et notamment son prédécesseur, Ben Bernanke, l'auront sauvée de la dépression. Janet Yellen a peut-être légué à Jérôme Powell une économie restaurée, il n'en est pas moins vrai qu'elle quitte son poste à un moment où plus que jamais la question qui se pose est celle de savoir quand éclatera la bulle boursière que tout annonce. S'il y a divergence à ce propos, ce n'est pas sur le fait même, inévitable quant à lui, mais sur l'ampleur du krach qui vient ; mieux, qui ne pourra pas ne pas venir. La surévaluation des actions étant relevée par tous les indices en usage (Le PER, le CAPE, etc.), il ne s'agit plus que d'attendre les premiers signes de craquement. En effet, quand il y a surévaluation, ce dont on convient en l'occurrence dans une bonne mesure, une correction s'en suit nécessairement. Ce qu'on ne sait pas par avance, c'est quand celle-ci surviendra. En Bourse, une période de hausse est toujours suivie par une période de baisse, et réciproquement, les deux de plus ou moins grandes amplitudes, une oscillation qui d'ailleurs se retrouve également dans l'économie réelle. Il serait cependant étonnant qu'à une hausse parmi les plus longues de l'histoire de la Bourse américaine, entretenue qui plus est par une expansion monétaire sans précédent, se substitue une baisse sans grande conséquence. M. H.

tion (TIC) depuis 2014 et qui plus est par le biais de compétences nationales faisant qu'aujourd'hui pas moins de 507 applications informatisées complexes y ont été développées.

Lynda Naili

## Ouverture des commerces durant le week-end et la nuit

# L'UGCAA propose l'imposition du système de permanence

■ Le secrétaire général de l'Union générale des commerçants et artisans algériens (Ugcaa), Salah Souilah, a salué, avant-hier, les efforts du gouvernement en faveur de la modernisation du secteur commercial et économique à travers le projet de loi relatif aux conditions d'exercice des activités commerciales, proposant l'imposition du système de permanence le week-end et la nuit et la révision de la grille d'amendes à l'encontre des commerçants contrevenants.

Par Nedjma O.

Dans son intervention devant les membres de la Commission des affaires économiques, de l'industrie, du commerce et de la planification de l'Assemblée populaire nationale (APN), lors du débat du projet de loi 04-08 relatif aux conditions d'exercice des activités commerciales, M. Souilah a précisé que les efforts du gouvernement en faveur de la modernisation du secteur commercial et économique et de l'amélioration du climat des affaires permettra d'assurer un approvisionnement régulier du marché, de promouvoir et de commercialiser le produit national, de protéger le pouvoir d'achat des citoyens et d'assurer le service public par un système de permanence souple et flexible. Il a insisté sur l'importance de la simplification des démarches administratives pour la création d'entreprises et d'activités commerciales comme première étape dans le cadre de la poursuite de l'appui au programme du président de la République et du parachèvement des réformes au service du développement économique et de la relance de l'investissement privé producteur de richesses. L'Ugcaa a soumis des propositions, notamment l'introduction d'un article imposant le système de permanence le week-end (vendredi et samedi), notamment dans les grandes wilayas comme Alger dans un premier temps, mais aussi la nuit pour les commerçants, les entreprises privées, les prestataires de services et les transporteurs, et ce, en faveur de l'essor de l'économie touristique nationale au titre du projet «Alger ne dort pas». Elle a également proposé l'introduction d'un article prévoyant «la mise sur pied de commissions de wilaya de permanence présidées par le wali et composées de représentants de syndicats professionnels et d'administrations spécialisées dans ce domaine». L'Ugcaa a, par ailleurs, émis des réserves sur l'utilisation du terme «associations» dans ledit projet de loi, proposant de le remplacer par «syndicats» professionnels régis par le code du travail. Elle a également proposé la suppression de l'amende pécuniaire prévue à l'article 41 bis dudit projet de loi et son remplacement par des «poursuites judiciaires» ou la réduction de la peine à 30 000 DA. A noter que l'amende proposée dans le projet de loi varie de 30 000 à 200 000 DA et concerne les commerçants n'ayant pas observé la permanence et les

règles liées aux congés et arrêts techniques pour maintenance, et ceux qui n'ont pas repris l'activité après les fêtes officielles. Le syndicat a également proposé l'introduction d'un nouvel article stipulant l'installation, au niveau des directions du commerce, de commissions départementales de recours qui statueront sur les infractions commerciales avant le lancement de poursuites judiciaires, et qui seront composées de représentants des syndicats professionnels et des services compétents. S'agissant des procédures d'octroi du registre du commerce, l'Union a proposé l'élargissement de la liste des administrations concernées par ce document, en y ajoutant les directions des transports, des douanes et les corps de sécurité. Pour ce qui est du projet de loi modifiant et complétant la loi 09-03 relative à la protection du consommateur et à la répression des fraudes, l'Ugcaa a proposé un amendement de l'article 19 du texte relatif au droit de rétractation en introduisant une explication de ses conditions et en faisant obligation au consommateur de respecter les clauses du contrat signé avec le vendeur. Le syndicat a proposé, à ce propos, la formulation de l'article comme suit : «Le consommateur bénéficie, dans le cadre des opérations



de vente, d'un droit de rétractation sans paiement de frais supplémentaires, et s'oblige à respecter les conditions contractuelles». L'article 19 du projet de loi stipule que «tout produit offert au consommateur ne doit pas nuire à son intérêt matériel et ne doit pas lui causer un préjudice moral», et que «le consommateur bénéficie, dans le cadre des opérations de vente, d'un droit de rétractation sans paiement de frais supplémentaires. Le délai de rétractation et la liste des produits concernés sont arrêtés par

voie réglementaire». La même instance a souligné la nécessité de tenir compte de la durée et des délais de retrait temporaire, des caractéristiques des contre-façons, de l'origine du produit, des modalités relatives aux plaintes et aux amendes, et a proposé de réduire la durée de fermeture administrative des commerces à 15 jours au lieu de 30 jours, comme prévu dans le texte de loi. Pour ce qui est de l'amende sur le non-respect des caractéristiques techniques qui varie selon le projet de loi entre

500 000 DA et 1 000 000,00 DA, l'Ugcaa a proposé de la baisser en la fixant entre 10 000 DA et 100 000 DA, de même pour l'amende relative à l'information du consommateur fixée entre 100 000 DA et 1 000 000,00 DA, outre la suppression de l'amende relative au droit de rétractation fixée entre 50 000 DA et 500 000 DA et son remplacement par des poursuites judiciaires ou des mesures disciplinaires administratives.

N. O.

### Formule LPP

## Ouverture jeudi dernier de la souscription à distance pour les émigrés

La souscription à distance des membres de la communauté algérienne établie à l'étranger pour la formule de logement promotionnel public (LPP) s'est ouverte avant-hier par le biais du site de l'Agence d'amélioration et de développement du logement (AADL), a annoncé, à Tlemcen, le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville. En visite de travail depuis mercredi soir dans la wilaya, Abdelwahid Temmar a souligné, dans une déclaration à la presse, que cette action, initiée en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères, servira en premier pour connaître le nombre exact de la demande qui sera exprimée et situer géographiquement cette demande, pour élaborer un programme en conséquence. «Toute cette opération se déroulera à distance pour faciliter la tâche à notre communauté à l'étranger», a-t-il déclaré, faisant savoir qu'un quota restant de l'ancien programme LPP composé de 2 000 unités sera versé dans cette action pour débiter. Le site de l'AADL comprend tous les mécanismes et procédures à suivre pour bénéficier de cette formule d'habitat, a-t-il indiqué. S'agissant du programme 2018, un total de 120 000 logements a été décidé par le gouvernement pour répondre aux besoins exprimés par les citoyens ayant souscrit pour la formule location-vente et qui ont versé les ordres de versement, en plus du retour de la

formule de logement promotionnel aidé (LPA) qui bénéficiera de 70 000 unités et du renforcement de l'habitat rural, a-t-il fait savoir. Pour les anciens programmes, à l'instar du logement public locatif (LPL), le ministère veillera sur la célérité des réalisations, le respect des délais et le suivi à travers des rapports périodiques transmis par les directions du logement des wilayas. Les wilayas du Sud et des Hauts-Plateaux bénéficieront, pour leur part, d'un programme de lotissements, qui concernera, également, une partie de la wilaya de Tlemcen, a-t-il ajouté. Abdelhamid Temmar a entamé sa tournée jeudi dans la localité de Boudjemil, où il a procédé à la pose de la première pierre du projet de 800 logements AADL, qui fait partie du programme de la wilaya estimé à 6 400 unités réparties à travers dix sites. Le délai prescrit de 24 mois a été ramené à 18 mois par le ministre pour activer sa réception. Sur place, il a instruit le bureau d'études de prévoir des équipements scolaires, outre le choix de couleurs extérieures épousant le site d'implantation. Le directeur général de l'AADL a indiqué à l'APS que la wilaya a bénéficié d'un nouveau programme de 2 671 logements qui résorberont une partie des déficits recensés. Au site de 600 logements AADL à Mansourah achevés sans VRD, le ministre a rappelé l'affectation d'un montant de 150 millions DA pour

cette fin, instruisant les responsables concernés pour l'aboutissement urgent de cette opération. Adbelhamid Temmar a procédé, ensuite, à la pose de la première pierre pour la réalisation d'un lycée de 1 000 places pour cette cité qui bénéficiera également, dès la prochaine rentrée, de deux groupes scolaires et d'un CEM. Dans la commune de Remchi, le ministre a instruit le directeur de l'OPGI pour la reprise en charpente métallique du projet de 300 logements LPL, à l'arrêt depuis plus de trois années. La vieille ville de Nedroma a bénéficié, pour sa part, d'une enveloppe de 100 millions DA pour sa réhabilitation et celle de l'ancienne mosquée édifiée en 1081 par les Almoravides. La commune chef-lieu de cette daïra a bénéficié, également, de 100 logements LPA, 400 AADL (sous réserve du foncier) et de 254 aides à la réhabilitation du vieux bâti, a annoncé le ministre qui a visité le siège de l'association culturelle «El Mouahidia» qui vient de lancer sa plateforme de numérisation de 6 500 documents et archives de la région. A Ghazaouet, Abdelwahid Temmar a visité le projet achevé dans sa partie logements (700 LPL), en attendant l'aboutissement des VRD préalablement à leur distribution. Enfin, à Magnhia, le ministre a posé la première pierre du projet de 700 logement AADL.

Mina Kh.

## Commerce

# La levée des subventions se fera de manière graduelle

■ La levée du système des subventions se fera de manière graduelle et des tests seront effectués par région, par catégorie des ménages, par produit et en fonction des revenus des consommateurs, a assuré jeudi à Oran le ministre du Commerce, Mohamed Benmeradi, lors d'une visite de travail dans la wilaya.

Par Salim O.

**M.** Benmeradi a indiqué, lors d'un point de presse en marge de sa visite à Oran, que la levée du système des subventions ne se fera pas d'un seul coup, mais après l'élaboration d'une cartographie des ménages, selon les revenus des consommateurs et des régions, soulignant que les



P.V.D.R.

produits de large consommation ne seront pas touchés. Dans ce cadre, il a signalé qu'il s'agit d'un travail de longue haleine qui a démarré il y a déjà une année au niveau du ministère des Finances et tous les départements concernés. Ils sont en train d'affiner le travail qui avance d'une manière satisfaisante, a-t-il ajouté. «Il y a déjà eu une levée des subventions ayant touché les carburants, mais le reste se fera de manière graduelle. Néanmoins, cela sera précédé par une série de mesures,

notamment sur le plan de la sensibilisation des consommateurs sur l'avènement d'un nouveau mode de consommation», a-t-il relevé. Concernant la protection des consommateurs, «des projets de lois se trouvent actuellement au niveau de l'APN. Ces lois visent la mise en place des standards et la conformité des produits qui concernent au plus haut point les consommateurs», a précisé le ministre. Concernant la question de la sous-traitance, non seulement en ce qui concerne l'industrie automobile et

toutes les autres industries, M. Benmeradi a souligné que ce dossier nécessite du temps et du travail, ajoutant que «la sous-traitance ne pourra se faire du jour au lendemain, car il faut au préalable créer un véritable tissu de sous-traitance». Pour ce qui est des 890 produits interdits à l'importation et posant un problème d'approvisionnement en matières premières pour certaines industries, le ministre a indiqué que «de nombreuses matières premières sont déjà produites dans le pays, mais ne

sont pas connues en raison d'un manque d'information et de publicité autour de ces produits». Le ministère du Commerce, en coordination avec les ministères de l'Industrie et de l'Agriculture, a créé une cellule de suivi qui se réunit deux fois par semaine pour pallier ce problème et mettre en relation et en contact les différents producteurs, a souligné M. Benmeradi, ajoutant que la liste des produits interdits à l'importation est provisoire car des produits peuvent être ajoutés et d'autres pourraient être retirés de la liste. Durant sa tournée, le ministre du Commerce a visité plusieurs entreprises privées, notamment une chocolaterie, une usine de cosmétiques, une entreprise de produits non tissés, ainsi que l'usine de plâtre de Benfrehia et le marché de gros des fruits et légumes d'El-Kerma. «Les entreprises que nous avons visitées sont des entreprises qui exportent leurs produits à l'étranger. Nous tenons à les encourager à aller de l'avant et ce, dans le cadre de la promotion des exportations hors hydrocarbures et la diversification de l'économie nationale», a souligné M. Benmeradi, ajoutant que l'Etat veut encourager les entreprises nationales, notamment les plus performantes, à aller à la conquête du marché européen. **S. O./APS**

## Nouveau record de la production mondiale

Les prix des produits alimentaires sont restés globalement stables en janvier alors qu'un nouveau record de production céréalière mondiale a été enregistré, a indiqué l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur son site web. Selon les dernières prévisions de la FAO, la saison commerciale en cours devrait s'achever avec un nouveau record de ses stocks de blé et de maïs, suite à des récoltes plus abondantes que prévues. Selon le rapport sur les prix des produits alimentaires, également publié, en janvier, l'Indice FAO des prix des produits alimentaires est quasiment resté inchangé par rapport au mois précédent et est en baisse de 3% par rapport à son niveau de l'année précédente. Et d'après le bulletin de la FAO sur

l'offre et la demande de céréales, les marchés mondiaux des principales céréales demeurent bien équilibrés grâce à des stocks record. Le ratio stock-utilisation devrait augmenter pour atteindre son plus haut niveau en 16 ans. A cet égard, la FAO note dans ses dernières prévisions que la production céréalière mondiale 2017 a tourné autour des 2.640 millions de tonnes, atteignant ainsi un niveau sans précédent avec une hausse d'1,3% par rapport à l'année 2016. Les prévisions tablent à présent sur une hausse de 13,5 millions de tonnes par rapport à décembre, et ce, en grande partie grâce aux céréales secondaires et à une production de maïs plus importante que prévue en Chine, au Mexique et dans l'Union européenne.

### Hausse de la production de blé, du riz et des stocks

En outre, l'Agence onusienne a revu à la hausse ses projections pour la production de blé en 2017, en raison de prévisions faisant état de récoltes plus importantes au Canada et en Russie. Il en est de même pour la production de riz après une révision à la hausse des récoltes en Chine. De façon générale, les prévisions pour l'utilisation de céréales pour la saison 2017/18 ont également été revues à la hausse, avec une augmentation de 1,4% par rapport à la saison 2016/17.

Cette révision à la hausse s'explique par un bond important des céréales secondaires, dont l'utilisation pour nourrir le bétail devrait atteindre un niveau

sans précédent, sans oublier des prévisions annonçant des hausses considérables au Brésil, en Chine, au Mexique et dans l'Union européenne.

L'indice FAO des prix des céréales a augmenté de presque 2,5% cent en décembre, conséquence de stocks abondants, et ce, malgré de vives inquiétudes liées au climat et à la faiblesse du dollar. L'indice qui concerne le blé, le riz et les céréales secondaires, dont le maïs, est en hausse de 6,3% par rapport à janvier 2017.

Le prix des huiles végétales est resté pratiquement identique en janvier, tandis que la valeur de l'huile de palme a légèrement augmenté et que celle des huiles de tournesol et de colza a diminué. Idem pour le prix de la viande qui est resté quasiment inchangé depuis le mois dernier,

alors que la faiblesse de la demande d'importation en volailles et en viande porcine a pu compenser une demande plus forte en viande ovine et la baisse des quantités de viande bovine offertes à la vente en Océanie. Toutefois, les prix des produits laitiers ont baissé de 2,4% depuis décembre 2017. La baisse des cotations pour le beurre et le fromage favorisée par des stocks abondants dans l'hémisphère Nord et en Australie a compensé la hausse du prix des poudres de lait. Le prix du sucre a chuté de 1,6%, soit une baisse de 30% par rapport à son niveau de l'année dernière, stimulé par des prévisions prometteuses en matière de production et des disponibilités à l'exportation relativement bonnes. **M.F.**

### Pétrole

## Le Brent à plus de 69 dollars à Londres

Les prix du pétrole se stabilisaient hier en cours d'échanges européens dans un marché tiraillé entre hausse de la production américaine et discipline de l'Opep et de ses partenaires sur les baisses de production. En fin de matinée, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en avril valait 69,61 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 4 cents par rapport à

la clôture de jeudi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour le contrat de mars prenait 6 cents à 65,86 dollars. «La faiblesse du dollar soutient le pétrole», a noté Olivier Jakob, analyste chez Petromatrix. Les prix du pétrole sont fixés en dollars, donc la faiblesse du billet vert permet aux investisseurs utilisant d'autres

devises d'effectuer des achats à bon compte. Alors que le billet vert évolue proche de ses plus bas en trois ans face à l'euro, le WTI et le Brent restent ainsi proches de leurs plus hauts en trois ans, même si les cours s'inscrivent en légère baisse sur la semaine. «La hausse des réserves de brut des Etats-Unis, où la production a dépassé les 10 millions de barils par jour selon l'EIA (l'Agence américaine

d'information sur l'Energie), n'ont pas fait ployer les prix», ont noté les analystes de Commerzbank. Les marchés se sont en effet focalisés sur les efforts de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et de ses dix partenaires, dont la Russie. Alors que ces producteurs se sont engagés fin 2016 à limiter leurs extractions pour rééquilibrer le marché mondial, les pays de l'Opep sont

restés proches de leurs objectifs, selon des données compilées par l'agence Bloomberg jeudi. «Même en prenant en compte la baisse de production involontaire du Venezuela, nous estimons que l'Opep a atteint un taux de respect de l'accord de 131%, ce qui représente tout de même une baisse de 7% par rapport à janvier», ont commenté les analystes de JBC Energy. **R.E.**

Boumerdès

# Une nouvelle halle aux poissons au port mixte de Cap Djinet

■ Une nouvelle halle pour la vente en gros du poisson a été réceptionnée dernièrement de façon provisoire au port mixte de Cap Djinet (Est de Boumerdès) dans l'attente de son exploitation effective courant 2018 dès parachèvement de l'opération de son équipement, a-t-on appris jeudi du directeur de la pêche et de l'aquaculture de la wilaya.

Par Lyes B.

Cet espace, destiné à l'organisation du marché de gros des produits de la mer et l'amélioration des conditions de travail des pêcheurs, est implanté sur une assiette de près de 300 M2 à proximité de la poissonnerie de détail, activant depuis des années en dehors du périmètre du port, a indiqué Kadri Cherif dans un exposé présenté au Conseil exécutif de la wilaya consacré au secteur. Cette halle aux poissons, dotée d'une enveloppe de 56 millions de dinars, renferme diverses commodités, dont des unités de conservation (chambre froide) et de production de glace, des espaces destinés à l'exposition et à la vente des produits halieutiques, ainsi que des bureaux pour l'administration et pour un médecin vétérinaire, entre autres. Outre l'organisation du marché, en termes d'offres et de demande, et la réduction de la spéculation entourant les produits de la mer, cette poissonnerie devrait aussi contribuer, selon le même responsable, à la collecte de statistiques relatives aux espèces halieutiques, à la production, à la commercialisation et aux quantités stockées. Le port mixte (pêche et plaisance) de Cap Djinet est entré en exploitation en 2016,

après de nombreuses années de retard du au problème d'ensablement enregistré en son sein, entre autres. Il est doté d'une capacité d'accueil de 115 embarcations, avec un bassin de plus de 4 hectares. A noter que le port de Zemmouri El Bahri, 2e port d'importance de la wilaya, avait aussi bénéficié, en 2011, d'un projet similaire (sur une surface de 900 m<sup>2</sup>), au titre d'un programme national portant réalisation d'un nombre de halles aux poissons. Mais ce projet n'est, à ce jour, que partiellement exploité, pour des raisons liées à des problèmes organisationnels et d'autres en rapport avec les pêcheurs, selon la direction du secteur. Quant au port de Dellys, plus vieux port de la région, il a bénéficié d'une étude pour la réalisation d'une poissonnerie de vente en gros sur une assiette sélectionnée à l'intérieur de son périmètre, mais son chantier n'a toujours pas été lancé à ce jour. D'une longueur de près d'une centaine de kilomètres, le littoral de Boumerdes compte neuf (9) plages d'échouage et trois ports de pêche principaux (Zemmouri El Bahri, Dellys et Cap Djinet) abritant une flotte globale de plus de 400 embarcations. Le secteur emploie plus de 4 000 pêcheurs et artisans.

L. B/AP3



Tissemsilt

## La wilaya se dote d'une première minoterie

La wilaya de Tissemsilt vient de se doter d'une première minoterie, inaugurée jeudi par le wali, Abdelkader Benmessaoud en compagnie du secrétaire général de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA), Mohamed Alioui. La capacité productive de cette minoterie, réalisée à Guellaba Selmana (Layoune) pour un coût de 1,1 milliard DA au titre de l'investissement privé, est de 9 000 quintaux/jour de farine, a indiqué son Président directeur général, Ayat Fayçal. Cette structure, qui assure 85 postes d'emploi permanents, bénéficie actuellement d'un quota de 4 500 qx de céréales au titre de l'Office national interprofessionnel des céréales, soit 50 pc de la capacité productive de cette unité. Elle compte une unité de stockage de céréales d'une capacité

globale de 110 000 quintaux pouvant sécuriser les besoins en cette récolte pour de longues périodes, a déclaré M. Ayat. Cette nouvelle minoterie permettra d'assurer un approvisionnement quotidien du marché local en farine en plus d'élargir ses marchés aux wilayas limitrophes dont Tiaret et Djelfa et assurer l'autosuffisance en ce produit alimentaire au niveau de la wilaya de Tissemsilt. Ce projet a été concrétisé à la faveur de l'accompagnement permanent des autorités de wilaya pour la régularisation de la situation du terrain du projet. Par ailleurs, le wali a procédé à la pose de la première pierre pour la réalisation d'une fromagerie dans la zone d'activités de Sidi Mansour dans la commune de Khemisti dont la capacité de production en première phase est de 20 tonnes/jour

pour atteindre 15 tonnes. Cette unité de production, inscrite au titre de l'investissement privé, sera concrétisée dans un délai de 24 mois et permettra de créer 30 emplois permanents. Le même responsable a inspecté, dans la même zone d'activités, les travaux de réalisation d'une chambre froide de produits agricoles d'une capacité de stockage de 5 000 mètres cubes de fruits et légumes et d'un dock silo de stockage de céréales (200 000 qx) concrétisée par l'Office national interprofessionnel des céréales. M. Benmessaoud a exprimé son mécontentement quant au rythme des travaux de ce projet, insistant sur sa relance pour son exploitation lors de la prochaine campagne moisson-battage.

Hocine A.

Tiaret

## Remise des clés de 100 logements publics locatifs à leurs bénéficiaires

Les clés de 100 logements publics locatifs (LPL) ont été remises, jeudi à Tiaret, à leurs bénéficiaires dont les noms ont été affichés en août dernier. Ces unités qui font partie d'un total de 2 416 logements au chef-lieu de wilaya, réalisés au niveau du site «Lalla Abbadia» à Tiaret, s'ajoutent à 100 autres dont les clés ont été remis à leurs bénéficiaires à l'occasion de la célébration des manifestations du 1 décembre 1961. Selon le chef de daïra de Tiaret, Mohamed Gasmi, les 2 416 logements publics, dont les listes des bénéficiaires ont été affichés au mois d'août dernier, seront attribués progressive-

ment. Le wali de Tiaret, Abdeslam Bentouati, a annoncé, lors de la cérémonie de remise des clés, que deux listes de bénéficiaires de 2 000 et de 1 500 logements à Tiaret seront rendues publiques en mars prochain. Le chef de daïra a précisé, à ce propos, que ces deux listes font l'objet d'une «enquête définitive». Par ailleurs, le wali a annoncé la distribution de 560 LPL dans la commune de Ksar Chellala à l'occasion de la célébration de la journée nationale du chahid, le 18 février en cours, et le lancement d'une opération de construction de 1 000 logements promotionnels aidés (LPA) à

Tiaret et de 3 500 logements location-vente (AADL) à travers des communes de la wilaya. Il a signalé en outre l'achèvement des procédures d'aménagement de lotissements (terrains sociaux à bâtir) à travers le territoire de la wilaya. Le chef de daïra de Tiaret a indiqué que le quota de 950 habitations sera réservé à la résorption de l'habitat précaire (RHP) du chef lieu de wilaya, soulignant que les opérations de relogement seront entamées après la fin de l'attribution des logements publics locatifs. Il s'agit de 630 à hai «El Mandhar El Djamil», 240 à hai Zabana et 40 à la cité «Mezhoud». T.K.

Constantine et El Khroub

## Création d'un comité de wilaya pour la gestion des communes

UN COMITÉ de wilaya pour la gestion des communes de Constantine et d'El Khroub a été mis en place jeudi par le chef de l'exécutif local afin de soutenir les efforts de concertation et de rapprochement entre l'instance exécutive et les élus, ont indiqué les services de la wilaya. Selon la même source, ce comité est composé de deux présidents des Assemblées populaires communales (P/APC) de Constantine et d'El Khroub, des directeurs de l'instance exécutive des représentants de l'APW, de directeurs d'entreprises publiques, des délégués des secteurs urbains et des entreprises communales et de tous les opérateurs économiques de ces deux collectivités locales. Considéré comme un espace d'aide et de travail pour trouver les solutions adéquates en ce qui concerne la gestion de la ville de Constantine qui accueille plus de 70% de la population de la wilaya, et la ville d'El Khroub qui abrite les pôles urbains d'Ali-Mendjeli, Massinissa et Ain Nahas, ce comité aura également à sa charge le suivi des programmes de développement inscrits au bénéfice de ces deux communes, l'assainissement des projets et le nettoyage des cités, a-t-on encore détaillé. Dans ce contexte tous les chefs de daïras et les Présidents d'APC ont été chargés par le chef de l'exécutif local, lors de la première séance de travail, d'élaborer un plan de travail concernant le secteur urbain de ces deux communes visant le réaménagement de toutes les cités, a ajouté la même source. Il a également été demandé aux directeurs exécutifs de présenter un rapport mensuel sur leurs secteurs et à ce que ce comité de wilaya se réunisse une fois tous les quinze jours. Cette séance de travail a, entre autres permis de soulever les problèmes d'aménagement urbain, de lutte contre les constructions illicites, de renouvellement de la signalisation, de résorption des fuites des réseaux AEP (alimentation en eau potable) et d'assainissement ou encore de création d'espaces verts, a-t-on indiqué. R.R.



## Sahara occidental

# Par son occupation, le Maroc se trouve «moralelement et politiquement» en dehors de l'UA

■ Par son occupation du Sahara occidental, le Maroc se trouve «moralelement et politiquement» en dehors de l'Union africaine (UA) «bien qu'il en soit techniquement membre», a déclaré jeudi le représentant du Front Polisario en France, Oubi Bouchraya.

Par Sara H.

«Le 30<sup>e</sup> Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, tenu à Addis-Abeba (Ethiopie) du 28 au 29 janvier 2018, vient de confirmer l'engagement de l'Afrique en faveur de "pourparlers directs et sérieux" permettant l'organisation du référendum d'autodétermination du peuple sahraoui, conformément aux résolutions pertinentes de l'UA et de l'ONU», a-t-il indiqué dans une déclaration de presse reçue par l'APS. Le 30<sup>e</sup> sommet de l'UA s'est déroulé, a-t-il rappelé, en présence des deux parties au conflit, à savoir la République arabe sahraouie démocratique (RASD), membre fondateur de l'UA, et le Maroc, qui a adhéré à l'UA en 2017, faisant observer que pour "mieux accompagner" cette dynamique nouvelle, l'organisation panafricaine a décidé d'envisager la réactivation du comité de chefs d'Etat africains pour le Sahara occidental. Le représentant du Front Polisario en France a souligné que l'Union africaine «fait également sien» l'appel lancé, à plusieurs reprises, par le Conseil de sécurité de l'ONU au Maroc, notamment sa résolution 2351 (avril 2017) demandant le retour des observateurs africains au sein de la Minurso «dont 80 membres civils avaient été expulsés par le Maroc, dans un geste de défi à l'égard de la communauté internationale». Il a rappelé que l'urgence nécessite d'un suivi indépendant pour les droits de l'Homme au Sahara occidental, ainsi que le respect strict du statut juridique du territoire en tant

que territoire sous occupation en voie de décolonisation «ont été réaffirmés par les membres de l'UA», faisant remarquer qu'un appel urgent a été lancé pour «boycotter toute activité organisée par la puissance occupante, notamment celle du Forum Crans Montana», prévu le mois prochain. «Le Front Polisario se réjouit de cette décision historique qui, tout en affirmant le soutien unanime de l'Afrique à la lutte légitime du peuple sahraoui, établit une feuille de route africaine renouvelée», a-t-il fait savoir estimant que cette décision «permettra de redynamiser le rôle historique d'une Afrique qui participe activement et positivement aux efforts de la communauté internationale en vue de régler pacifiquement le dernier conflit de décolonisation en Afrique». Pour lui, le Maroc, après avoir fait, pendant un an, le pari «visant à déstabiliser» l'Organisation panafricaine (Malabo en novembre 2016, Dakar en mars 2017, Maputo en août 2017 et Abidjan en novembre 2017), il est «désormais appelé par cette décision à adhérer aux valeurs politiques et morales de l'Union africaine après avoir ratifié son adhésion technique, en janvier 2017». «Il appartient désormais au Maroc de contribuer à une paix juste, durable et conforme à la légalité internationale», a-t-il avisé, soulignant que «tout autre pari sera voué à l'échec, car l'Afrique étant issue, dans sa majorité, de guerres anticoloniales, ne peut en aucun cas cautionner une colonisation d'un pays africain par un autre pays africain».

## Détérioration de l'état

## Maroc Nouveau décès d'un mineur dans un puits de Jerada

UN HOMME mineur est décédé jeudi dans un puits d'extraction de charbon à Jerada, une ancienne ville minière du nord-est du Maroc, théâtre de manifestations depuis plus d'un mois après la mort de deux frères piégés dans un autre puits, rapporte la presse locale. «L'accident a eu lieu jeudi en fin de matinée, dans une galerie désaffectée d'extraction de charbon», a dit un militant local, qui fait également état d'un blessé grave. Les autorités locales ont confirmé la «mort d'un homme dans un puits désaffecté à Jerada», sans préciser les circonstances de son décès. Fin décembre, la mort de deux frères dans un autre puits désaffecté avait suscité la colère des habitants, qui dénoncent depuis pacifiquement l'«abandon» de leur ville, qui s'est paupérisée à la suite de la fermeture en 1998 d'une grande mine de charbon, sa principale activité. Des centaines de mineurs risquent quotidiennement leur vie dans la région pour extraire du charbon que revendent des notables locaux grâce à des permis d'exploitation. L'accident de jeudi a provoqué une nouvelle bouffée de colère. Des vidéos diffusées en direct sur des pages facebook de militants montraient un attroupement de quelques centaines de personnes après la mort de cet «autre martyr». Le Maroc a connu ces derniers mois deux autres mouvements de contestation sociale, dans le Rif (nord) après la mort tragique d'un marchand de poissons en octobre 2016 et dans le sud désertique après des coupures d'eau liées à la surexploitation agricole. R.M.



## de santé du détenu Mohamed Tahliil

Le militant sahraoui des droits de l'homme du groupe de Gdeim Izik, Mohamed Tahliil dont l'état de santé s'est détérioré dans la prison de Bouzkaren, suite aux maltraitements et tortures subies, a été transféré vers un hôpital au sud du Maroc qui a refusé de lui prodiguer les soins nécessaires, a indiqué une source sahraouie,

citée par l'Agence de presse sahraouie (SPS). L'administration pénitentiaire de Bouzkaren (sud du Maroc) a procédé mardi au transfert du prisonnier politique Mohamed Tahliil vers l'hôpital suite à la détérioration de son état de santé, rapporte SPS précisant que «les médecins ont refusé son auscultation, après avoir constaté des traces de coups et de torture sur différentes parties de son corps».

L'administration de Bouzkaren avait déjà transféré, en novembre dernier, le prisonnier politique Mohamed Tahliil vers un hôpital de la ville de Guelmim, suite à la détérioration de son état de santé en raison des maltraitements subies depuis son incarcération fin 2010 dans la prison locale de Salé 1 et 2, située près de la capitale marocaine.

S.H./APS

## Conflit libyen

## Le Congrès syrien de Sotchi «peut inspirer la Libye», selon Lavrov

Le ministre russe des Affaires Etrangères, Sergueï Lavrov a estimé jeudi que le modèle du Congrès du dialogue national syrien, organisé à Sotchi le 30 janvier, peut être appliqué pour la résolution de la crise libyenne, les deux conflits ayant «des similitudes». «Une conférence semblable au Congrès du dialogue national syrien de Sotchi pourrait être organisée pour la crise libyenne», a déclaré le chef de la diplomatie russe qui y voit «une situation analogue» en Syrie et en Libye. Le Congrès du dialogue syrien tenu le 30 janvier à Sotchi, a abouti à la création d'une commission «chargée de la réforme de la constitution syrienne» et qui sera mise en place officiellement à Genève. Sa mission principale consiste à lancer des travaux d'élaboration d'une nouvelle Constitution syrienne et à former une commission constituante. Les participants au Congrès ont adopté une déclaration comportant des principes comme «le respect de

la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance de la Syrie et les droits de tous les groupes ethniques et confessionnels». «En ce qui concerne l'étape actuelle. Il est vrai que le représentant spécial de l'Onu pour la Libye, M. Salamé, met en avant les bonnes idées, celles de la réconciliation nationale, de l'unité nationale. Nous, tout comme la majorité des pays, soutenons ces idées. Oui, j'y vois une analogie avec le congrès qui a eu lieu à Sotchi», a déclaré M. Lavrov, tout en soulignant que le congrès libyen pourrait être d'une plus longue durée. La Libye est en proie à une crise aigue depuis 2011. Dernièrement, les parties du conflit ont menaient des pourparlers en Tunisie sous l'égide du représentant spécial de l'Onu Ghassan Salamé en vue du règlement de la crise. Les différentes parties libyennes se sont prononcées en faveur de la tenue prochaine d'élections démocratiques. L'agence

libyenne contre l'immigration illégale a annoncé qu'elle ferait quatre centres d'accueil de migrants dans l'ouest du pays, rapporte la presse locale jeudi, citant le directeur de l'agence.

## Fermeture de quatre centres d'accueil pour migrants dans l'ouest du pays

Son directeur, le général Mohamed Béchir, a indiqué que cette décision, prise quelques jours après sa rencontre avec Francesco Masini, un émissaire du ministre néerlandais des Affaires étrangères Halbe Zijlstra, a été prise dans l'intérêt du public et de l'organisation de travail de son agence. Les sujets abordés lors de cet entretien ont porté sur les contributions promises par les Pays-Bas et le maintien des centres d'accueil des migrants en Libye. Ces derniers abritent des milliers de personnes.

Amel N. /agences



Kosovo

# Thaçi veut «un accord historique» avec Belgrade en 2018

■ Le président du Kosovo, Hashim Thaçi, espère un «accord historique» avec la Serbie en 2018, année du dixième anniversaire d'une proclamation d'indépendance toujours rejetée par Belgrade.

Par Rosa C.

«Je crois vraiment que le dialogue est le seul chemin possible pour que le Kosovo et la Serbie aillent de l'avant», a déclaré Hashim Thaçi lors d'un entretien cette semaine à l'AFP à Pristina. Le Kosovo fête le 17 février son indépendance. Soutenu par les États-Unis et la plupart des pays de l'Union européenne (UE), il est reconnu comme État souverain par plus de 110 pays. La proclamation d'indépendance était intervenue une décennie après la guerre (1998-99, 13 000 morts) entre les forces armées serbes et la guérilla indépendantiste kosovare albanaise (UCK), dont Hashim Thaçi était le chef politique. Cet ultime conflit dans l'ex-Yougoslavie, s'était achevé quand les forces de l'Otan avaient bombardé la Serbie de Slobodan Milosevic.

Le Kosovo avait alors été placé sous protection occidentale. Mais Belgrade rejette toujours l'indépendance de son ancienne province albanaise, et avec le soutien de la Russie, parvient à bloquer sa admission aux



Nations unies. Engagé en 2011 sous égide de l'UE, le dialogue entre Pristina et Belgrade est au

point mort depuis quasiment deux ans. Parmi les principaux points d'achoppement, le statut des municipalités où vit la minorité serbe. «J'espère que 2018 sera l'année d'un accord final historique», a insisté Hashim Thaçi, précisant avoir récemment abordé cette question à Davos avec son homologue Aleksandar Vucic.

«C'est une année cruciale, elle doit être décisive. Sinon, nous traînerons pendant des décennies», a-t-il mis en garde. Si les discussions sont au point mort, Hashim Thaçi voit toutefois des raisons d'être positifs sur les rapports entre communautés et les relations avec Belgrade. Depuis

le lancement du dialogue, «la police du Kosovo, ses douaniers, sont à la frontière avec la Serbie, il y a une liberté de circulation, des tribunaux fonctionnent dans le nord», où vit une partie importante des quelque 120 000 Serbes du Kosovo (sur 1,8 million d'habitants).

«Des Serbes siègent désormais au Parlement et participent au gouvernement», et «pour la première fois dans l'histoire du Kosovo, des élections locales et nationales ont été tenues dans le nord» en 2013 et 2017, a poursuivi Hashim Thaçi. Même à Mitrovica, ville divisée du nord où les tensions restent fortes et où a été assassiné mi-janvier l'homme

politique serbe Oliver Ivanovic, les motifs de satisfaction existent», a-t-il assuré.

Après ce crime qui reste non élucidé, «nous avons apaisé les choses» avec le président serbe Aleksandar Vucic, assure Hashim Thaçi. «Imaginez que cela se soit produit il y a trois ou quatre ans, la situation aurait explosé !», a-t-il dit. Jusqu'à ce que le dialogue s'engage, Mitrovica «était bloquée, isolée, submergée par le crime», a insisté Hashim Thaçi. «Nous avons eu 20 ans de ténèbres dans cette partie du Kosovo. Quiconque espérait une solution magique se fourvoyait». Pour son pays, Hashim Thaçi envisage «un seul chemin (...), une seule vision : devenir membre de l'Union européenne et de l'Otan». «L'UE est en retard avec le Kosovo et les Balkans occidentaux», a-t-il regretté. Pristina attend de bénéficier d'une libéralisation des visas pour ses ressortissants, à l'instar de cet avantage dont bénéficient ses voisins balkaniques.

Avant de l'octroyer, Bruxelles exige que les députés kosovars entérinent la modification de la frontière avec le Monténégro. «Nous devons faire notre part. Sinon, ce sera de notre faute si cette mesure n'est pas prise», a dit Hashim Thaçi. Mais il a appelé l'Europe à «offrir de l'espoir» au Kosovo qui veut obtenir le statut de candidat à l'accession à l'UE. Autre défi de taille pour son pays, «la création d'emplois pour s'attaquer à la crise sociale». Pays pauvre et jeune, le Kosovo est confronté à un chômage important d'environ 30%, qui poussent de nombreux Kosovars à l'exode.

R. C.



## Points chauds

### Détention

Par Fouzia Mahmoudi

Durant sa première campagne présidentielle Barack Obama avait fait de la fermeture de la base de Guantanamo l'un de ses arguments les plus marquants. Pourtant, aujourd'hui et alors qu'il a quitté la Maison-Blanche, le célèbre lieu de détention est toujours bien ouvert et fonctionnel. Or aujourd'hui, allant à contre-courant de la position de l'ancien président démocrate, Donald Trump a décidé de garder le centre de détention controversé de Guantanamo et envisage d'y incarcérer de nouveaux détenus, accordant une deuxième vie à cette prison décriée par les défenseurs des droits de l'homme. Dans son premier discours sur l'état de l'Union mardi soir, le président américain a prévenu que pour les djihadistes du groupe État islamique (EI) faits prisonniers en Syrie et en Irak, «ce sera maintenant Guantanamo Bay». Il a annoncé avoir signé un décret ordonnant au ministre de la Défense, Jim Mattis, de «réexaminer notre politique d'incarcération militaire et de maintenir ouvertes les installations carcérales de Guantanamo Bay». Le décret précise que Guantanamo pourra se révéler utile pour détenir des djihadistes de l'EI, dont plusieurs centaines ont été capturés en Syrie par les Forces démocratiques syriennes (FDS), alliés de la coalition internationale antidjihadiste. Les militaires américains ont commencé récemment à évoquer les prisonniers de l'EI actuellement détenus par des alliés des États-Unis. «Ils se comptent maintenant par centaines», indiquait-il y a peu le chef d'état-major adjoint, le général Paul Selva. Les États-Unis tentent de négocier leur renvoi vers leurs pays d'origine mais certains pays ne reconnaissent pas les FDS et refusent de coopérer avec ces forces, a indiqué le porte-parole de la coalition, le colonel Ryan Dillon. «C'est un problème mondial qu'il faut régler», a-t-il ajouté. Pour autant, aucun transfert de prisonniers n'est prévu dans l'immédiat, a indiqué une porte-parole du Pentagone, le commandant Sarah Higgins. «Nous n'ajoutons pas, à ce stade, de personnels» sur la base. Un des premiers cas examinés pourrait être celui d'un combattant de l'EI de nationalité américaine, détenu en Irak depuis plus de trois mois, après avoir été capturé par les FDS le 12 septembre et remis aux forces armées américaines. Son nom reste un mystère, et seule la Croix-Rouge a pu le rencontrer deux fois, le 29 septembre et le 23 octobre. Trump rompt ainsi avec près d'une décennie de politique concernant Guantanamo, plus précisément avec l'hypocrisie de la Maison-Blanche sous l'administration Obama qui, malgré les discours, a continué à entretenir la prison illégale américaine. F. M.

### Afghanistan

## 11 arrestations après les attentats

Les autorités afghanes ont arrêté «onze personnes» après la vague d'attentats qui a secoué le pays, a indiqué hier le président Ashraf Ghani annonçant qu'un «nouveau plan de sécurité pour Kaboul» serait présenté demain. Le chef de l'État s'est exprimé depuis le palais présidentiel, après une prière et en présence de dignitaires, mais en l'absence de la presse, invitée à suivre la brève allocution en direct à la télévision publique Ariana, signe que la menace ne décroît pas dans la capitale. «Onze personnes sont actuellement détenues», a-t-il déclaré sans préciser leurs liens avec les quatre derniers attentats commis en dix jours en Afghanistan. Les talibans ont revendiqué l'attaque de l'hôtel Intercontinental à Kaboul le 20 janvier et l'attentat à l'ambulance piégée le 27, en centre-ville (plus de 120 morts et 235 blessés au total). Le groupe

État islamique s'est attribué l'assaut contre l'ONG Save the Children dans l'est (six morts) et celui de l'Académie militaire de Kaboul lundi (11 morts). Le président a de nouveau pointé la responsabilité du Pakistan : «Le centre des talibans se trouve au Pakistan», a-t-il accusé, exigeant du voisin qu'il prenne «des mesures claires et pas des engagements de papier». «L'Afghanistan veut maintenant des actions pratiques», a-t-il martelé. «Les Afghans n'oublieront pas, ils se vengeront, même si ça doit prendre cent ans», a-t-il promis. «Aujourd'hui les services de sécurité et de la défense me présenteront un nouveau plan de sécurité pour Kaboul», a par ailleurs annoncé M. Ghani sans autre précision. Il en avait fait de même après l'explosion d'un camion piégé le 31 mai dans le quartier diplomatique. De nouveaux barrages de contrôle

avaient été érigés et des portiques mis en place pour bloquer l'accès des camions. La capitale afghane, traversée de hauts murs anti-explosion et ponctuée de barrages est défendue par les forces de police, accusées de corruption par les Afghans. Ashraf Ghani lui-même a reconnu que le ministère de l'Intérieur était «le plus corrompu» de tous. Les Afghans désignent régulièrement le Pakistan comme responsable de leurs maux : de retour jeudi d'Islamabad, le ministre de l'Intérieur Wais Barnak a affirmé y avoir apporté des «preuves» montrant que les récents attentats ont été préparés au Pakistan. Pour le directeur des renseignements afghans (NDS) Mohammad Masoom Stanekzai, «il est clair que les attentats commis en Afghanistan sont décidés et préparés de l'autre côté de la frontière où (...) les insurgés disposent de bases sûres».





Le spectacle de danse chorégraphique

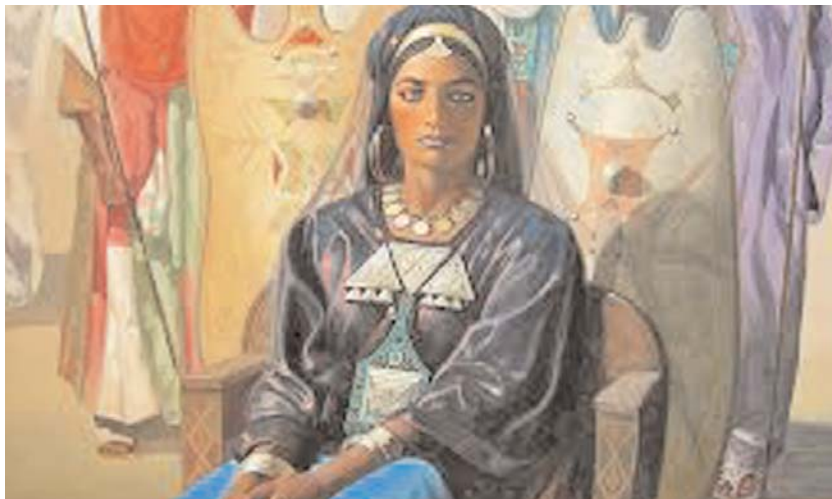
# «L'épopée de Tinhinen, la reine du désert» présenté à Alger

■ «L'épopée de Tinhinen, la reine du désert», un spectacle de danse chorégraphique qui restitue une étape de la vie de la souveraine, a été présenté avant-hier soir à Alger par l'association culturelle «Plein air» de Boudouaou (Boumerdès), devant un public très peu nombreux.

Par Maïssa B.

**A**ccueilli au Palais de la culture Moufdi-Zakaria, le spectacle, mis en scène par Djamel Zenagui qui a également conçu les figures chorégraphiques et la scénographie, raconte, 90 mn durant, le périple de Tinhinen, contrainte de quitter le royaume de son père dans la région de Tafilalet (sud-est du Maroc actuellement), après avoir été attaqué par l'armée de l'empereur romain Constantin au V<sup>e</sup> siècle. Dans un spectacle visuel hautement esthétique, rendu en six tableaux où l'expression du corps s'est substituée aux dialogues, 22 danseurs, dont six ballerines, ont décrit, par la grâce du mouvement et la beauté du geste, le caractère héroïque et sublime de Tinhinen, «celle qui vient de loin» en Tamachek (variante de la langue amazighe), dans son épopée qui la mènera à Abalessa dans le Hoggar en Algérie, accompagnée de sa servante «Takamat». Campée avec beaucoup de tact par Masilva Douadi, le personnage imposant de la reine Tinhinen, considérée par les historiens et les anthropologues comme l'ancêtre originel des Touaregs, est subtilement peint depuis son rejet à toutes formes d'esclavage, jusqu'à la montrer par la suite, alors qu'elle

a entamé sa traversée, défiant l'adversité imposée par l'aridité du grand désert ou les attaques des brigands. Pleine de créativité, la trame du spectacle a été nourrie par les scènes de la pré-histoire, l'esclavagisme, le départ, l'adversité naturelle, le combat avec les brigands et la consécration au trône, judicieusement alternées par les enchaînements du narrateur, rendus sur les textes de Mohamed Bousria, par le comédien Farid Ghalem, président de l'association «Plein air», par ailleurs. Dans leurs accoutrements qui ont bien marqué l'époque, les danseurs, parmi lesquels, Youssa Daïkha, Maroua Saïdi, Souad Hamzaoui, Imad Medaoui, Mahrez Chaïb, Mohamed et Rachid Oumbarek et Mohamed Brik Chaouch, ont brillamment mené le spectacle, occupant tout l'espace scénique dans des figures chorégraphiques diverses, exigeant l'effort physique et la justesse de l'interprétation. Des danses en duo, trio ou en groupe, illustrant entre autres situations, la conquête de l'eau et du feu, la traite inhumaine des esclaves, l'épuisement, le combat et l'aboutissement, ont été exécutées avec finesse et synchronisation, dans des atmosphères qui ont respecté le repère spatio-temporel, rendu par des décors probants, un montage sonore inspirant l'événement,



réalisé par Salim Benbouabdellah, et un éclairage concluant aux multiples facettes signé Réda Ferroussi. Le spectacle, «L'épopée de Tinhinen, la reine du désert», se terminant par une chanson dans le genre tergui, écrite en groupe et interprétée par la jeune Zineb Aouided, a su restituer l'histoire millénaire d'une héroïne qui a marqué son temps, consacrant, en partie, les origines du peuple algérien. Fondée en 1996, l'association culturelle «Plein air» de

Boudouaou (Boumerdès), aux activités plurielles, est constituée d'une dizaine de clubs, dont ceux consacrés à la chorale, la musique, la danse, la littérature, la poésie et le théâtre, sous la direction artistique de Halim Omari. Plusieurs spectacles dans le domaine du 4<sup>e</sup> art, dont «Harb el gharaz» (2012), «Leilet Roâb» (2013), «Ed'Doumya el akhira» (2014), «Saâd ou Messaoud» (2015), «Noun» (2016) et «El kadiya 132» (2017), ont été montés par l'association

qui vise à découvrir et promouvoir les jeunes talents, issus pour l'essentiel de la région de Boudouaou. Organisé sous l'égide du ministère de la Culture, le spectacle, «L'épopée de Tinhinen, la reine du désert» a été programmé à Alger pour une représentation unique.

M. B.

Pour la liberté et le besoin d'expression

## Le chorégraphe Slimane Habes présente «Les voix hurlantes» à Alger

**U**n spectacle de danse contemporaine, explorant le combat pour la liberté et le besoin d'expression, intitulé «Les voix hurlantes», a été présenté au public, jeudi à Alger, par son chorégraphe et concepteur Slimane Habes. Produit par le théâtre régional Abdelmalek-Bouguermouh de Béjaïa, ce spectacle met en scène cinq danseurs autour de cette thématique de besoin d'exprimer ses idées et ses sentiments dans un espace symbolisant l'enfermement et la privation de liberté. Sur scène, les danseurs Sanaa Chami, Bouchra Haroum, Adem Ouahaïbia, Halim Bouarouri et Amine Kiniouar ont exécuté des tableaux en solo ou en duo, évoquant la détention et la difficulté

de s'exprimer tant par la parole que par le langage corporel. Cette chorégraphie d'une durée de 45mn dénonce, par des mouvements artistiques, la censure et l'autocensure ainsi que l'autoritarisme et la manipulation, traduits par des danseurs qui ne peuvent disposer de leurs corps sans tuteur. Les cinq danseurs butent à la fin de chaque tableau contre une immense porte métallique disposée au fond de la scène comme seul élément de décor qui montre la détention. Beaucoup plus discrète dans la conception du spectacle, la création lumière habillant la chorégraphie est restée très classique, en contraste avec une création contemporaine, au même titre que le choix de la musique.

Chorégraphe professionnel, Slimane Habes a entamé sa carrière en 1991 avec le Ballet national algérien et a signé plusieurs spectacles dont «Polygamie» et «Corps et âme» avant de décrocher des prix au Festival du théâtre professionnel d'Oran et Festival du théâtre expérimental au Caire (Egypte) en 1998 pour ses créations au théâtre. Le chorégraphe travaille depuis plusieurs années sur des créations intégrées dans les pièces de théâtre en collaboration avec une multitude de metteurs en scène. En 2015, Slimane Habes avait signé le ballet «Sophonisbe», produit dans le cadre de la manifestation «Constantine, capitale de la culture arabe».

Céline N.

Association «Ibdaa» d'Oran

## Introduction de la 3D dans les représentations théâtrales

**L**association «Ibdaa» d'Oran pour la culture et les arts a introduit, pour la première fois au niveau national, la technique 3D dans les représentations théâtrales, a fait savoir avant-hier son président. Cette expérience a été introduite dans la nouvelle production théâtrale «Contes de Missoum» destinée aux enfants qui sera prête en mars prochain, a indiqué Amine

Missoum. La technique 3D sera adoptée en scénographie avec l'utilisation de la vidéo dans ce spectacle de 40 minutes produit par l'association, a souligné Missoum, qui est metteur en scène de la pièce et interprète du rôle du lion. Les scènes de cette œuvre, dont le scénario est écrit par Mohamed Missoum, se passent dans une forêt où les héros, campés par six comé-

diens, sont des animaux connus par les enfants. Les contes de ce texte adapté de l'ouvrage «Kalila wa Dimna» d'Ibn El Moukafaa traitent de sujets inspirés du quotidien et véhiculant des messages éducatifs au jeune public, a souligné le président de l'association «Ibdaa». Cette association a produit plusieurs représentations théâtrales dont «El kittar el akhir» (Le der-

nier train), «Othmane oua Allal», «El Akher» (L'autre), «Chaab fak bel ouadjeb» et «El Hakim» qui relate l'histoire du héros chahid Larbi Ben M'hidi. Les pièces théâtrales de l'association «Ibdaa» ont remporté plusieurs prix dans le pays et à l'étranger, notamment en Inde en 2007 et en Russie et au Maroc en 2008.

Wahiba H.

### RENDEZ-VOUS CULTURELS

**Hôtel Sofitel (El Hamma)**  
Jusqu'au 6 février :

Une exposition photographique nommée «Alger, ville de tous les contrastes» est organisée depuis le 6 janvier et se poursuivra jusqu'au 6 février prochain tout en reprenant les travaux de la photographe Yasmin Lalle. L'exposition s'intéresse, comme son nom l'indique, aux différents aspects de la capitale, au travers de photographies capturant la vie quotidienne d'une ville aux multiples facettes.

**Galerie Sirius (139, Boulevard Krim-Belkacem, Téliemly, Alger)**  
Jusqu'au 8 février :

Exposition de peinture et de photographies par l'artiste peintre Valentina Ghanem Pavlovskaya et la photographe Chafia Loudjici.

**Institut Cervantès d'Alger**

Lundi 5 février 2018 à 18h :

Inauguration de l'exposition «Artisans de La Casbah» à l'Institut Cervantès d'Alger, sis 9 Khelifa Boukhalfa Alger, à 18h, une exposition vente qui réunira une dizaine d'artistes et artisans dans les différents métiers qui ont fait la réputation du lieu mythique, cœur battant de la capitale algéroise.



Newcastle  
Slimani prêt pour six mois

L'ATTAQUANT de l'équipe nationale et de la formation anglaise, Leicester, Islam Slimani, a été officiellement prêté jusqu'à la fin de la saison à Newcastle, a annoncé le club du nord de l'Angleterre mercredi soir.

L'ex-avant-centre du CR Belouizdad, en manque de temps de jeu cette saison, tente-

ra de retrouver son niveau avec sa nouvelle formation durant cette deuxième partie de la saison.

Peu utilisé par Claude Puel depuis l'arrivée du coach français sur le banc de Leicester, l'attaquant était en contact avec plusieurs équipes de la Première ligue anglaise avant de choisir finalement Newcastle.

Mondial fleuret féminin/Etape d'Alger  
140 joueuses au rendez-vous de Harcha

QUELQUE 140 joueuses issues de 25 pays, dont 8 Algériennes, prendront part à l'étape d'Alger de la Coupe du monde de fleuret féminin (seniors), prévue de vendredi à dimanche à la salle Harcha-Hacene, a indiqué mercredi la Fédération algérienne d'escrime (FAE).

Il s'agit de la cinquième fois consécutive que l'Algérie abrite une étape de cette compétition mondiale.

«Organiser un tel événement pour la 5<sup>e</sup> fois de suite confirme le bon déroulement des éditions précédentes dont on était le pays hôte. Il faut savoir que c'est très difficile d'obtenir l'organisation d'une étape de Coupe du monde parce que c'est trop technique et ça demande beaucoup de moyens technologiques. Les infrastructures doivent être aussi en bon état», a déclaré le président de l'instance fédérale, Raouf Bernaoui, lors d'une conférence de presse tenue à Alger.

Selon le patron de la FAE, cette étape, l'unique sur le continent africain chez les dames, permettra aux joueuses algériennes de se frotter à des adversaires de haut niveau.

«Cette étape est très importante pour l'escrime algérien et pour la Confédération africaine de la discipline. Elle permettra à nos joueuses engagées d'affronter des adversaires classées dans le Top 100 mondial. Nous allons ainsi assister à des matchs de très haut niveau, en présence de plusieurs joueuses de classe mondiale notamment la N.1, la Russe Inna

Deriglazova», a fait savoir Bernaoui.

La compétition se disputera en individuel vendredi et samedi, tandis que le par équipes aura lieu uniquement dimanche.

Sur les chances des Algériennes d'aller loin dans cette compétition, Bernaoui estime que ce sera «difficile de rivaliser avec des joueuses de classe mondiale».

«L'équipe nationale progresse de la bonne manière, mais il faut avouer qu'on n'a pas les moyens de jouer le haut niveau. Les joueuses étrangères qui seront présentes avec nous ont un niveau supérieur et c'est normal par rapport aux moyens dont elles disposent», a expliqué le patron de la FAE.

L'Algérie sera présente avec huit joueuses, en l'occurrence Elhaouari Narimene, Ghazi Lila, Guemmar Chaïma Nihal, Khelfaoui Anissa, Khelfaoui Louiza, Mebarki Meriem, Tantast Yasmine et Zeboudj Sonia.

Afin d'assurer le bon déroulement de cette étape, 13 arbitres dont 4 Algériens seront mobilisés.

Outre l'Algérie, pays hôte, 24 autres nations seront présentes dans cette étape. Il s'agit de l'Argentine, de l'Australie, du Brésil, du Canada, de la Chine, de la Colombie, du Danemark, de l'Espagne, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, de la Grèce, de Hong Kong, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Italie, du Japon, de la Corée du Sud, de la Pologne, de la Russie, de la Suède, de la Tunisie, de la Turquie et des Etats-Unis.

Leicester City  
Mahrez boude l'entraînement



Déçu de ne pas avoir été transféré à Manchester City mercredi, Riyad Mahrez n'était pas présent à l'entraînement de Leicester ce jeudi.

Serait-ce lié à la déception de ne pas avoir été transféré mercredi ? Selon Sky Sports, Riyad Mahrez était absent à l'entraînement de Leicester ce jeudi, au lendemain de son transfert avorté à Manchester City, alors que le club mancunien était prêt à déboursier plus de 70 millions d'euros pour s'attacher ses ser-

VICES. Interrogé par la chaîne britannique, un proche du joueur ne cachait pas l'abatement de Mahrez mercredi soir : «Riyad est très abattu après ce qu'il s'est passé ces derniers jours. Il ne comprend pas la décision de Leicester. C'est le quatrième mercato où Leicester lui dit qu'il peut partir. Le club aurait fait un bénéfice de 59 millions de livres sur son transfert. Il a tout donné pour Leicester afin de partir cet hiver. Rejoindre Manchester City pour travailler avec Pep Guardiola aurait été un rêve pour lui. Il y croit encore».

Selon nos informations, Leicester réclamait plus de 100 millions d'euros pour lâcher l'ancien Havrais. Une somme jugée excessive par les Citizens...

Coupe d'Algérie de football (1/8<sup>es</sup> de finale)

Le MCA sort le CRB et file vers les quarts

■ Le MC Alger est le premier club qualifié pour les quarts de finale de la Coupe d'Algérie. Le Doyen s'est adjugé le droit de continuer son aventure dans l'épreuve populaire après avoir éliminé le CR Belouizdad (2-1 après prolongations), ce jeudi au stade du 5-Juillet 1962, en ouverture des 8<sup>es</sup> de finale.



Les Mouloudéens jubilent après cette qualif

Par Mahfoud M.

Le tenant de la Coupe d'Algérie est hors course. Le CR Belouizdad s'est fait sortir au stade des 8<sup>es</sup> de finale par son grand rival de toujours, à savoir, le MC Alger. Une semaine après leur rencontre en championnat, dans le cadre de la 18<sup>e</sup> journée, les deux formations de la capitale se sont croisées de nouveau pour en découdre dans une partie où l'erreur n'était pas permise. Et c'est finalement le MCA qui a réussi à avoir le dernier mot cette fois.

Pour leur 6<sup>e</sup> rencontre dans cette compétition, très chère aux deux protagonistes, les Vert et Rouge ont réussi à avoir le dernier mot, au bout des prolongations, et mettent fin à une série de deux défaites consécutives face à ce même adversaire.

Allez Derradja Zoudj

L'entame du match a été mar-

quée par une large domination du MCA. Les gars de Bab El Oued ont pris le jeu à leur compte dès les premières minutes pour se voir récompenser d'un penalty à la 17<sup>e</sup> minute suite à une faute de Bouchaar sur Soubaa dans la surface de vérité. Le capitaine d'équipe du MCA, Hachoud, avait la possibilité de permettre à son équipe de passer devant au tableau d'affichage, néanmoins, ce dernier s'est complètement loupé en envoyant le ballon dans les décors tel un rugbyman.

Remis de ses émotions, le Chabab a riposté dans la foulée. Pour sa première vraie incursion dans l'arrière-garde du Mouloudia, le CRB est parvenu à prendre l'avantage à la 21<sup>e</sup> minute par Sidibé. Le joueur malien a débloqué la situation d'une belle frappe à ras de terre qui n'a laissé aucune chance à Chaouchi.

Multipliant les assauts devant la cage de Salhi pour niveler le score, le MCA a fini par égaliser à la 40<sup>e</sup> minute par l'entremise de

Derrardja. En seconde période, le match a baissé d'intensité. En dépit de quelques rares tentatives, aucune des deux formations n'est parvenue à ajouter le second but tant recherché, ouvrant la voie aux prolongations.

Lors de la première partie des prolongations, le coach du MCA, Bernard Casoni, a eu la bonne idée d'incorporer Tebbi pour donner du peps à sa ligne d'attaque. Ce dernier a donné satisfaction rapidement en provoquant un penalty, le 2<sup>e</sup> du match, à la 95<sup>e</sup> minute. Derrardja s'est chargé d'exécuter la sentence avec succès, propulsant par la même occasion son équipe en quarts de finale.

Au tour prochain, le Mouloudia d'Alger rencontrera le vainqueur du match MO Béjaïa-MC Oran, prévu aujourd'hui (16h00). La rencontre aura lieu en mars prochain au stade du 5-Juillet 1962.

M. M.

Deux gros chocs en perspective

Les huitièmes de finale de la Coupe d'Algérie se poursuivent aujourd'hui, avec d'autres affiches au programme. Ainsi, l'USM Bel-Abbès, vainqueur de la Coupe d'Algérie en 1991, affrontera l'US Biskra, dans une autre affiche attendue entre clubs de Ligue 1. Battu à domicile lors de la précédente journée du championnat face au CS Constantine (2-1), le club de la «Mekerra» doit relever la tête pour éviter de sombrer dans la crise.

La lanterne rouge de la Ligue 1 l'USM Blida, qui refuse d'abdiquer en championnat, défiera le DRB Tadjenanet, dans le quatrième duel entre formations de l'élite. Le Difa'at traverse une mauvaise passe qui a précipité le limogeage de son entraîneur Omar Belatoui, à l'issue du revers

concedé à domicile face à l'USM Alger (3-0).

L'USMB, dont le maintien en Ligue 1 est difficile à assurer, compte aller jusqu'au bout dans cette compétition qui constitue «une motivation supplémentaire», selon son président Chouaib Alim. L'AS Ain M'illa, 2<sup>e</sup> au classement du championnat de Ligue 2, n'aura a priori pas de difficultés pour passer l'écueil du MC El-Bayadh (Régionale 1), même si le facteur surprise n'est pas à écarter dans de tels rendez-vous. Les Milis devraient être sur leurs gardes s'ils ne souhaitent pas voir leur aventure s'achever dans l'épreuve populaire.

Le MO Béjaïa (Ligue 2), vainqueur du trophée en 2015, donnera la réplique au MC Oran, vaincu lors des sept derniers matchs, toutes compétitions

confondues. Un match qui s'annonce disputé entre deux équipes aspirant à aller jusqu'au bout en Coupe.

Enfin, les deux petits poucets de ces 8<sup>es</sup> de finale, issus de la Régionale 1 en compagnie du MC El-Bayadh, en l'occurrence l'IR Belkheir et le CR Zaouia, vont s'affronter pour une qualification historique en quarts.

M.M.

**Le programme :**  
Samedi 3 février 2018 :  
AS Ain M'illa - MC El Bayadh (14h)  
USM Blida - DRB Tadjenanet (14h)  
US Belkheir - CR Zaouia  
MO Béjaïa - MC Oran (16h)  
USM Bel Abbès - US Biskra (16h)

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Croissant-Rouge algérien/Annaba

## Rapatriement de 272 ressortissants nigériens

AU TOTAL, 272 ressortissants nigériens, dont 30 femmes et 86 mineurs, en situation irrégulière, ont été reconduits avant-hier d'Annaba vers le centre de transit de la wilaya Tamanrasset dans le cadre d'une opération, coordonnée entre les autorités algériennes et nigériennes, selon le président de la section locale du Croissant-Rouge algérien (CRA), Abdelhamid Bouzid.

Dix autocars et quatre camions dont un transportant des produits alimentaires et sanitaires ont été mobilisés pour l'opération, selon le même responsable qui a souligné que la caravane de rapatriement a démarré du centre d'accueil temporaire aménagé dans d'anciens locaux de la société de transformation de bois de la

localité de Jouanou commune d'Annaba. Les ressortissants concernés par le rapatriement ont été soumis à un examen médical de routine et se sont vus offerts des vêtements, des couvertures et des jouets pour enfants au cours d'un concert organisé à leur intention au centre d'accueil de Jouanou. Un comité de wilaya composé de représentants des services de la santé, du transport, de l'action sociale, du CRA, de la protection civile et de la sûreté nationale a supervisé l'opération qui s'est déroulée dans de bonnes conditions, a-t-on noté. Ce rapatriement a été mené en vertu d'un accord entre l'Algérie et le Niger de lutte contre la migration clandestine.

Malek F.

Protection civile/Médéa

## Un violent incendie détruit un pavillon d'une base de vie turque à Ain-Djerda

UN VIOLENT incendie a détruit avant-hier un pavillon d'une base vie d'«Askon-Anis», le deuxième en moins d'un an qui touche cette entreprise de réalisation turque, située à Ain-Djerda, dans la commune de Draâ-Smar (à 4 km à l'ouest de Médéa), sans faire de victimes, selon la Protection civile.

L'incendie, qui s'est déclaré vers 8h56, a provoqué la destruction totale d'un pavillon comprenant pas moins de 150 lits ou étaient hébergés des ouvriers de l'entreprise, qui se trouvaient au moment du sinistre sur le chantier abritant un important projet immobilier, a-t-on indiqué. La protection civile n'a fait état d'au-

cune victime. Un local technique, renfermant divers équipements et appareils électriques, a été également détruit lors de cet incendie, a-t-on ajouté, précisant qu'une trentaine d'éléments, appuyés par quatre camions d'intervention, ont été mobilisés pour cette opération qui a duré plus de deux heures. Cette base de vie a connu, en avril 2017, un incendie similaire qui a réduit en cendre 26 cabanes en préfabriqué, servant à l'hébergement du personnel du chantier, outre la destruction d'une vingtaine d'appareils de climatisation et divers autres objets, a-t-on rappelé de même source.

Radia K.

Lutte antiterroriste

## Deux grenades à Khenchela

DANS le cadre de la lutte antiterroriste et lors d'une opération de fouille et de ratissage dans la zone de Rakhouch à Khenchela, un détachement de l'Armée Nationale Populaire a découvert et détruit, avant-hier deux grenades ainsi qu'une plaque photovoltaïque et une quantité de vivres. S'agissant de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, un détachement de l'Armée Nationale Populaire et des éléments de la Gendarmerie Nationale ont arrêté, à Touggourt deux narcotrafiquants en leur possession une importante quantité de kif traité, s'élevant à 264,8 kilogrammes, tandis qu'un autre narcotrafiquant a été intercepté à Mascara en possession de deux kilogrammes de la même substance. Dans le même contexte, des détachements de l'Armée Nationale Populaire ont saisi à Souk-Ahras, Tébossa et El-Tarf 14 978 litres de carburant destinés à la contrebande, alors que d'autres détachements ont arrêté à Biskra et El-Oued trois contrebandiers et ont saisi 2 826 unités de différentes boissons. De même, un détachement de l'Armée Nationale Populaire a arrêté, en coordination avec des Gardes-frontières et les Services des Douanes, un contrebandier et saisi un camion, onze groupes électrogènes et dix marteaux piqueurs. Par ailleurs, des détachements de l'Armée Nationale Populaire et des éléments de la Gendarmerie Nationale ont arrêté 25 immigrants clandestins de différentes nationalités à Adrar, Biskra Laghouat et Relizane.

Communiqué MDN

## L'Algérie va échanger son pétrole contre des médecins cubains



Djalou@hotmail.com

Affaire du kidnapping du bébé Laïth Kaoua

## La réclusion à perpétuité à l'encontre des trois accusés

Le tribunal criminel près la cour de Constantine a prononcé avant-hier la réclusion à perpétuité à l'encontre des accusés, S.N., M.K. et M.B. dans l'affaire du kidnapping qui remonte à 2014 du nourrisson Laïth-Mahfoud Kaoua du service néonatal de la maternité du centre hospitalo-universitaire, CHU-Benbadis.

Par Zineddine L.

La même instance a prononcé l'acquittement des deux sages femmes A.L. et N.S., exerçant au service de la maternité du même établissement de santé. Selon l'arrêt de renvoi, S.N., l'époux de Z.B., chez qui le bébé enlevé a été retrouvé à Tamalous, dans la wilaya de Skikda, est poursuivi pour association de malfaiteurs, kidnapping d'un mineur, faux et usage de faux, octroi d'avantages, port d'arme blanche prohibée. Les accusés M.K. et M.B. étaient poursuivis pour, entre autres

association de malfaiteurs, enlèvement d'un mineur et faux et usage de faux. Lors de son réquisitoire, le procureur général a souligné la gravité de l'acte commis par les accusés et a requis 20 ans de prison ferme à l'encontre des trois accusés, 15 ans pour N. S. et 3 ans à l'encontre de A. L. L'affaire de Laïth-Mahfoud Kaoua, dont l'enlèvement a suscité une vague de compassion à travers le territoire national remonte au 27 mai 2014, quand le bébé d'à peine un mois a été porté disparu du service de la maternité du CHU Constantine, juste après son

admission pour un problème d'ictère néonatal. L'enquête déclenchée, par les services de la police, dès l'alerte donnée a permis de remonter la piste des kidnappeurs et localiser le bébé dans un domicile à Tamalous. Aussitôt, une perquisition fut ordonnée, et les enquêteurs ont pu récupérer l'enfant, du domicile d'une femme Z.B., dont le mari est le principal accusé dans cette affaire. La femme en question, âgée au moment des faits de 47 ans était décédée l'année dernière en prison. Les accusés disposent d'un délai de dix jours pour introduire un recours. Z. L.

Lutte contre l'immigration clandestine

## Cinq réseaux d'immigration clandestine démantelés et 26 passeurs arrêtés en 2017

CINQ RÉSEAUX criminels spécialisés dans des opérations d'émigration clandestine par mer ont été démantelés et 26 passeurs ont été arrêtés en 2017 dans la wilaya de Mostaganem, a fait savoir avant-hier le chef de sûreté de wilaya de Mostaganem. Le commissaire divisionnaire Samir Khellassi a souligné, lors d'un point de presse consacré au bilan des activités de la sûreté de wilaya de Mostaganem, que les éléments de la sûreté et des garde-côtes ont resserré l'état sur les passeurs. L'activité de la sûreté de wilaya de Mostaganem dans ce domaine a été qualitative et quantitative, en dépit du champ de compétence territorial de la police limité à 8 kilomètres sur un total de 124 km du littoral de la wilaya de Mostaganem. Le bilan de la sûreté de wilaya de Mostaganem en 2017 fait part, par ailleurs, de 5 523 affaires dont 818 de drogue, 640 de port d'armes blanches, 175 de trafic de psychotropes, 84 de commerce illicite de boissons alcoolisées.

Il a également relevé 1.095 affaires d'atteinte à la sécurité de personnes et 1.541 autres à des biens, 86 affaires financières et économiques et 25 de cybercriminalité. Le nombre des enfants ayant pratiqué des jeux électroniques violents au niveau de la wilaya de Mostaganem en 2017 est de 38 enfants dont 26 au titre de la compétence de la sûreté. La brigade de la police d'urbanisme et de protection de l'environ-

nement a traité, dans la même période, 451 affaires dont celles d'infraction à l'urbanisme (195) et d'infraction à l'hygiène et à la santé publique (189). Dans le domaine de la sécurité routière, il a été enregistré 362 accidents de la circulation en zones urbaines en 2017 provoquant 6 morts et 272 blessés. Les services de la police ont relevé 149 délits de circulation et 155 546 infractions forfaitaires. Amine K.

Un réseau de trafiquants de drogue démantelé

## Près de 8 kilos de kif saisis à Oran

TROIS narcotrafiquants ont été arrêtés, mercredi dernier à Oran, par les services de la Gendarmerie nationale, en coordination avec un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP) relevant de la 2ème région militaire, qui ont saisi 7,5 kilos de kif, a fait savoir avant-hier ce corps de sécurité. Cette opération a été réalisée par les éléments de la section de recherche du groupement territorial de la Gendarmerie nationale d'Oran sur la base d'informations faisant état d'un réseau criminel activant à travers le territoire national qui coordonne ses actions à partir de l'est d'Oran, a précisé la même source qui souligne également la saisie de deux véhicules et de sommes d'argent en monnaie nationale et en devises, à savoir plus de 2 millions DA et 2.500 euros constituant des recettes de leur activité criminelle. Une enquête a été ouverte pour élucider les tenants et les aboutissants de cette affaire, selon la même source. Houari H.